

Année :

DEMANDE D'EMPLACEMENT SUR LE MARCHÉ HEBDOMMAIRE
DE CHANONAT



| | |
|--|--|
| Nom et prénom du demandeur | |
| Raison sociale | |
| Adresse | |
| Téléphone fixe / téléphone mobile | |
| Email | |
| Nature des marchandises vendues (soyez le plus précis possible) | |
| Type d'installation | <input type="checkbox"/> Camion magasin <input type="checkbox"/> Remorque <input type="checkbox"/> Étalage |
| Besoins | <input type="checkbox"/> Électricité avec ampérage souhaité..... <input type="checkbox"/> Eau |

Déclaration certifiée exacte,

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement du marché et m'engage à m'y conformer sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à, le **Signature**

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° de demande :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

L'autorisation de vente est subordonnée à la production des justificatifs suivants

Document à retourner en mairie à l'adresse suivante : mairie-chanonat@wanadoo.fr

Pour les professionnels (y compris les auto-entrepreneurs) :

- Pièce d'identité (C.N.I., passeport, carte de séjour, ...) ;
- Attestation de l'assurance Responsabilité civile professionnelle en cours de validité et couvrant l'activité sur les marchés ;
- De la « carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante» **ou**, pour les nouveaux déclarants exerçant une activité ambulante, du certificat provisoire (valable 1 mois) ;

Les producteurs doivent détenir :

- Carte d'inscription à la mutualité sociale agricole (MSA) en cours de validité ;
- Assurance en cours de validité (attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle) ;
- le cas échéant, demande d'autorisation pour dégustation et vente de vins ;

| Modalité de paiement | Montant du droit de place | Liquidation du droit de place |
|-----------------------------|----------------------------------|---|
| Annuel | 50 € / an | à chaque début d'année pour l'année civile en cours. |
| Trimestriel | 20 € / trimestre | à chaque fin de trimestre pour l'année civile en cours. |
| Au passage | 2 € / passage | à chaque fin de trimestre pour l'année civile en cours. |